

Charte COVID19

Pour des stages en toute sécurité !

A l'heure d'aujourd'hui, le Conseil National de Sécurité, en concertation avec les Ministres de l'Enfance et de la Jeunesse, a autorisé l'organisation des activités telles que centres de vacances, camps, séjours, stages,

Et qui dit organisation des activités, dit mesures sanitaires à respecter afin de garantir une sécurité pour les enfants, pour les parents mais également les encadrants.

Le bien-être de votre enfant est au centre de nos préoccupations, c'est pourquoi nous mettons tout en œuvre pour la préservation de sa santé, la vôtre et celle de nos animateurs.

Vous trouverez ci-dessous nos mesures d'hygiène au sein de notre ASBL intégrées aux mesures imposées par le Conseil National de Sécurité, nous demandons à chacun de les respecter.

En tant que parent

Le port du masque est obligatoire ainsi que le **respect des distanciations physiques** à l'intérieur du site mais également aux abords des infrastructures.

La désinfection des mains devra se faire dès l'entrée sur le site avec du gel hydro alcoolique qui sera à disposition de chaque personne.

Un seul parent peut accompagner son enfant jusqu'à sa zone d'accueil.

Le parent peut se rendre jusqu'à la zone d'accueil de la bulle, mais il ne peut pas rentrer au sein des bulles.

Une seule exception pour les enfants de 3 à 4 ans, il sera autorisé à se rendre jusqu'à l'entrée du local accueillant l'enfant.

L'enfant ne peut pas être inscrit à des activités dans des bulles différentes, ni auprès d'opérateurs différents au cours de la même semaine. En conséquence, les parents ne peuvent pas planifier différentes offres au cours de la même semaine pour leurs enfants.

Chaque effet personnel (vêtement, gourde, sac, ...) d'un enfant doit être marqué au nom de ce dernier.

Conditions de la participation au stage

Si votre enfant fait partie d'un groupe à risque, nous vous invitons à consulter votre médecin afin de déterminer s'il peut ou non fréquenter la collectivité.

Nous nous réservons le droit de refuser l'accès aux activités, si l'enfant (ou un membre de sa famille) est malade ou présente :

- Au moins l'un des symptômes majeurs suivants : fièvre, toux, difficulté respiratoire.
D'autres symptômes : douleurs thoraciques, perte du goût et d'odorat sont également à prendre en compte mais sont moins faciles à identifier chez les jeunes enfants.
- Au moins deux des symptômes mineurs suivants : fatigue (altération de l'état général, irritabilité, pleurs...), rhinite (écoulement ou encombrement nasal), maux de gorge (pharyngite), anorexie, diarrhée aqueuse, myalgies, céphalées.
- Une aggravation de symptômes respiratoires chroniques (asthme, toux chronique...).

Si votre enfant a eu le Covid-19

Un participant COVID-19 confirmé ou possible, présentant des symptômes légers, sans hospitalisation peut participer à l'activité 7 jours après le début des symptômes, à condition qu'il n'ait pas eu de fièvre au cours des 3 derniers jours ET qu'il ait également montré une amélioration considérable des symptômes.

Si votre enfant manifeste des signes cliniques liés au Covid-19 en cours d'activité

Le parent doit venir le chercher le plus rapidement possible. Votre enfant sera placé en « isolement » dans un local prévu à cet effet avec un animateur pour lui tenir compagnie et veillez à son bien-être. Celui-ci portera bien entendu un masque ainsi que des gants. Le local sera évidemment nettoyé et désinfecté entre chaque occupation. Pour cette raison, le parent doit rester joignable tout au long de la journée. Merci de vérifier vos coordonnées GSM dans la fiche de votre enfant lors du paiement.